

**FICHE 1.7 - OFFRE**
**OBJECTIF**

**Intégrer la prévention et la gestion des déchets dans l'offre.**

**RESUME SELECTIF**

Famille	Objectif(s)	Pratique d'ordre	Pratique qui touche au(x)	Type de chantier	Phase de projet	Acteur responsable
Relation contractuelle	Environnemental	Conceptuel	Personnel	Construction neuve	Prévention structurelle	Entrepreneur
	Economique et Social			Rénovation	Exécution	
	Pratique			Démolition	Traitement (aval chantier)	

**DESCRIPTION**

Les entreprises intègrent la prévention et la gestion des déchets dans leur offre afin de répondre au cahier des charges du maître d'ouvrage. Cette partie de l'offre doit être rédigée comme un élément de différenciation, voire de sélection, par rapport à d'autres entreprises.

Si l'entrepreneur envisage de sous-traiter certains poste du CDC, ce dernier doit fournir aux sous-traitants les exigences en terme de prévention et de gestion des déchets (obligation de tri, obligation de reprise des déchets...). Le sous-traitant doit alors formuler son offre de manière à rencontrer ces exigences. L'entrepreneur doit également informer ou imposer au sous-traitant les pratiques particulières envisagées pour la collecte, le tri et le traitement des déchets. Le sous-traitant doit être sélectionné selon son accord avec ces règles.

Dans son offre, afin de se distinguer, l'entrepreneur mentionne clairement, lot par lot :

- les actions de préventions des déchets (gestion des matériaux et des techniques de mise en œuvre...)
- les filières prévues de valorisation et d'élimination des déchets par type de déchet
- les coûts associés par type de déchet et par filière (sur base d'une estimation de la quantité produite)
- les actions de valorisation des déchets (sur site ou hors site)
- les résultats et expériences de l'entreprise au regard des critères de sélection
- l'organisation prévue au sein de l'entreprise (et avec les sous-traitants éventuels) pour la gestion des déchets sur le chantier (au travers la réalisation d'un plan de gestion, par exemple)
- les connaissances déjà acquises par le personnel lors de formation ou de réalisation d'autres chantiers.
- toute alternative pertinente par rapport au CDC visant la prévention et la gestion des déchets.
- la nomination d'un coordonnateur déchets et la description de ses tâches

D'autres documents particuliers peuvent également attester de la capacité de l'entrepreneur à mettre en œuvre la réutilisation, le cas échéant, tels que :

- dossier de réalisations antérieures intégrant la réutilisation (avec reportage photos éventuel) ;
- note d'intention décrivant la procédure suggérée pour la réutilisation ;
- relevé des points forts du projet permettant la réutilisation ;
- liste des entreprises spécialisées pouvant, selon leur expertise, contribuer à la réutilisation, y compris les entreprises d'économie sociale ;
- variantes proposées au programme du projet en vue de renforcer la réutilisation.

**CRITIQUES**

Avantages / Bénéfices de mise en œuvre	Inconvénients / Difficultés de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à profit de formations du personnel</li> <li>- Mise à profit d'expériences passées</li> <li>- Implication environnementale réelle de l'entrepreneur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charge rédactionnelle supplémentaire</li> <li>- Nécessité d'une sélection sur des critères non-économiques</li> <li>- Contrôle supplémentaire du sous-traitant</li> </ul>

**LIENS AVEC D'AUTRES PRATIQUES (familles de pratiques)**

*Cette pratique appartient à la famille des pratiques :*

- A - Techniques modernes de construction : off site, flexibilité, réversibilité, adaptabilité, impression 3D...
- C - Optimisation matière : sélection et mise en oeuvre raisonnée des matériaux et durée de vie des matériaux
- D - Gestion efficace des déchets : plan de gestion, acteurs, logistiques, quantification, tri, etc.

E - Marché de travaux : appel à soumission, cahier des charges, offres

F - Acteurs de chantier : implication et relations entre acteurs (et nouveaux acteurs)

#### REFERENCES / EXEMPLES (liste non exhaustive)

- MATRIciel, Fiche 4.3 : La gestion des déchets du secteur de la construction, Rapport Technique "Bâtiments exemplaires", Bruxelles Environnement
- ADEME, 2009, Prévenir et gérer les déchets de chantier: Méthodologie et outils pratiques opérationnels, Ed. Le Moniteur